

## Analyse quantitative des tendances de la restructuration des grandes entreprises européennes

### Synthèse des résultats

Cette analyse se fonde sur des informations concernant la restructuration des activités des grandes entreprises européennes entre 2002 et 2006 compilées par le Moniteur européen de la restructuration (ERM), et conservées par la Fondation européenne de Dublin. Malgré l'effort considérable d'amélioration de la cohérence et de l'exactitude des données, celles-ci sont néanmoins fondées sur les points de détail enregistrés par un réseau de correspondants qui sélectionnent dans la presse des rapports de cas comportant des pertes d'emplois, ou des créations d'emplois, concernant une centaine de postes, ou au moins 10 % sur des sites employant 250 personnes ou plus. Il en résulte une incertitude inévitable concernant la complétude des données et leur comparabilité entre les pays considérés. Il convient d'interpréter les résultats en fonction de ces éléments. En particulier, compte tenu de la nature des données, cette analyse ne devrait être considérée que comme purement indicative. En effet, l'intention ne consiste pas simplement à assurer la restructuration pendant cette période, car il est peut-être plus important de démontrer la valeur que représente la transformation de l'ERM en une base de données plus fiable qui pourrait servir à contrôler les principales caractéristiques européennes de la restructuration.

Il convient également de souligner, comme cela a été indiqué, que l'analyse laisse complètement de côté la restructuration entreprise par les PME et les pertes d'emploi associées, dont il n'est pas impossible qu'elles aient été aussi importantes que celles des grandes entreprises. En même temps, il faut reconnaître la position dominante des grandes entreprises dans de nombreux secteurs de l'économie européenne et la dépendance de nombreuses PME par rapport à celles-ci, ce qui signifie que leur restructuration exerce sur l'emploi un effet bien plus considérable sur l'emploi que ne l'indiquent les seules pertes d'emploi.

Les résultats de l'analyse sont les suivants :

- Pendant 5 ans, de 2002 à 2006, 3 556 cas de restructuration impliquant des pertes d'emploi (soit un total de tout juste 2,8 millions), au moins à l'échelle ci-dessus, ont été répertoriés dans 15 pays de l'UE.
- Le nombre de cas enregistrés pour la période varie nettement dans l'UE, et ne coïncide pas entièrement avec les problèmes d'emploi. Le Royaume-Uni présente le plus grand nombre de ces cas – 700. Il est suivi par la France - environ 530 cas -, suivie par l'Allemagne, avec quelque 460 cas. En Italie, en revanche, il y a eu seulement 115 cas de moins qu'en Irlande.
- Les pertes d'emploi aussi varient, de 600 000 au RU (30 % du total de l'UE à 15) et 480 000 en Allemagne, et à peine environ la moitié en France, environ 84 000 en Italie et en Espagne et moins de 5 000 en Grèce – par opposition à 45 000 au Portugal (presque la même superficie).
- Il y a eu beaucoup moins de cas de développement d'entreprise impliquant des créations d'emploi d'au moins 100 personnes, pendant cette période. Au total, environ 416 000 nouveaux emplois ont été créés dans l'UE à 15 dans de grandes entreprises. La répartition par pays en est la même que celle des pertes d'emploi (on compte 30 % pour le seul RU).
- Il apparaît donc qu'en termes de création et de perte d'emplois la restructuration des grandes entreprises a été plus intense dans certains pays que dans d'autres – en Irlande et au Portugal, tout comme au RU, bien davantage qu'en Italie ou en Grèce. Ce peut être un indice de différence dans la mise en forme des informations, mais aussi de différences réelles.

- Plus de la moitié de ces cas de restructuration impliquent une réorganisation interne, et environ 20 % des fermetures d'usines et autres sites de travail. La délocalisation des activités vers des pays extérieurs à l'UE à 15 intervient dans environ 10 % des cas, mais à peu près deux fois plus pendant ces deux dernières années que pendant les trois précédentes.
- Des cas de réorganisation interne sont associés avec, en moyenne, un plus grand nombre de pertes d'emplois que d'autres formes de restructuration, tandis que clôtures et délocalisations tendent à baisser. Pour la période considérée, environ 70 % des pertes d'emplois sont à l'origine de réorganisations internes, et environ 10 % de ces dernières ont entraîné des fermetures, et seulement 6-7 % des délocalisations.
- Bien que les pertes d'emplois consécutives à la délocalisation aient été plus importantes pendant les deux dernières années de la période considérée, elles ne représentent cependant qu'environ 8 % du total des pertes d'emploi consécutives à la restructuration. En outre, en dépit de la publicité qui entoure le phénomène, on ne repère guère de signes d'augmentation du nombre de cas entre 2004 et 2006.
- Néanmoins, dans un petit nombre de pays, les pertes d'emploi consécutives à la délocalisation augmentent pendant cette période. En Autriche, des cas impliquant des délocalisations sont à l'origine de 21 % de toutes les pertes d'emplois dues à des restructurations intervenues en 2005-2006, le même chiffre étant de 26-28 % au Danemark et en Irlande, et de 40 % au Portugal.
- L'incidence de la restructuration varie significativement en fonction des secteurs. C'est dans les secteurs de la banque et des assurances que l'on observe le plus grand nombre de pertes d'emplois consécutives à la restructuration dans l'Europe à 15, entre 2002 et 2006, soit environ 12 % du total des pertes d'emplois (3 à 4 fois plus que la part représentée par ce secteur dans le chiffre total de l'emploi). En deuxième place, on trouve les télécommunications, soit 10 % du total (285 000 emplois) mais moins de 1 % de l'emploi total, et ensuite l'administration publique qui représente 8 % du total.
- La restructuration est relativement concentrée dans les industries mécaniques également. Les véhicules à moteur et les équipements de télévision, de radio et de télécommunications représentent autant de secteurs individuellement responsables de 7 % du total des pertes d'emploi dues à la restructuration pendant les 5 années considérées (beaucoup plus que la proportion représentée par ces secteurs dans le total), tandis que la construction électrique et électronique et les machines de bureau (représentant ensemble moins de 1 % de l'emploi total de l'UE à 15), et au total presque 9 %.
- Par contraste, des industries considérées comme plus élémentaires, comme le textile et l'habillement ou les métaux de base, sont responsables d'une proportion relativement peu importante du total des pertes d'emplois consécutives à la restructuration (tout juste 2 et 3 % respectivement), bien qu'au Portugal presque un tiers de ces pertes se soient effectivement produites dans les secteurs du textile et de l'habillement.
- Les secteurs dans lesquels l'expansion des grandes entreprises entraîne des créations d'emplois entre 2002 et 2006 diffèrent dans certains cas des secteurs dans lesquels des pertes d'emplois se sont produites, et dans certains cas ce sont les mêmes. La distribution représente 27 % du total des créations d'emplois dans l'Europe à 15 pour la période considérée, et les services aux entreprises 10 %. En même temps, 8 % des créations d'emplois se sont produits dans le secteur des véhicules à moteur, l'un des secteurs d'activité les plus atteints par les pertes d'emploi, tandis que 6 % se sont produits dans les secteurs de la banque et des assurances, auxquels est imputable la plus forte proportion de pertes d'emploi. Cependant, les secteurs de production de biens de consommation high tech – machines de bureau ainsi qu'électromécanique, et équipements de télévision, de radio et d'instruments de précision – dans lesquels les pertes d'emploi ont été importantes, n'ont été responsables que de moins de 3 % des gains d'emploi.

- Certains autres secteurs subissent les deux sortes d'effets de la restructuration, en termes d'expansion de l'entreprise comme de contraction du volume de l'emploi. Certaines entreprises se développent, tandis que d'autres réduisent leurs volumes de production et de main d'oeuvre. En effet, au cours de cette même période certaines entreprises ont été successivement engagées dans des phases d'expansion et de contraction, bien que les activités concernées ne soient pas nécessairement été les mêmes.
- Il devient de plus en plus difficile d'identifier la « nationalité » des sociétés multinationales engagées dans des processus de restructuration, bien que la réalité suggère, d'après les adresses des sièges, que la nationalité exerce une influence non négligeable sur les comportements.
- Ce sont des sociétés nationales qui sont responsables de 77 % des pertes d'emplois consécutives à la restructuration entre 2002 et 2006, tandis que des sociétés d'autres États membres de l'UE sont concernées dans 12 % des cas. Des sociétés américaines et d'autres sociétés d'États non membres de l'UE ne sont responsables que dans moins de 15 % des cas de pertes d'emplois dues à la restructuration pour la totalité de l'UE à 15, hormis le Portugal (23 %) et l'Irlande (31 %).
- Des sociétés qui sont la propriété de l'État ne sont concernées que pour une proportion moindre des gains que des pertes d'emplois (70 %) enregistrés par l'ERM, tandis qu'à la fois des sociétés de pays membres de l'UE (14 %) et des USA (13 % contre 8 % pour les pertes d'emploi) sont concernées pour une proportion plus importante.
- La nationalité des sociétés semble même plus déterminante au regard du développement dans les nouveaux États membres. Dans presque tous les pays – à l'exception de la Bulgarie et de l'Estonie – les pertes d'emplois consécutives à la restructuration pendant les années 2005-2006 (ces cas n'avaient majoritairement pas été enregistrés dans les années précédentes) se produisent surtout dans des sociétés qui sont la propriété de l'État (79 % du total dans un ensemble de 12 pays), tandis que les gains d'emploi consécutifs à l'expansion économique se procurent essentiellement dans des sociétés étrangères (78 % du total). Dans ces pays, en outre, pendant ces deux ans les gains d'emploi sont plus importants que les pertes.
- Dans les pays de l'Europe à 15, une importante proportion des emplois perdus en raison de la délocalisation de l'activité se produit dans des sociétés étrangères, plutôt que dans des sociétés nationales, et dans presque tous les États les sociétés engagées dans un processus de restructuration sont beaucoup plus susceptibles de délocaliser leurs activités si elles sont étrangères, spécialement s'il s'agit de sociétés américaines.
- Presque la moitié (49 %) des emplois perdus dans l'UE à 15 entre 2002 et 2006 en conséquence de la délocalisation de leurs activités donne lieu à une relocalisation dans les nouveaux États membres, soit dans ces pays uniquement (35 % des emplois ainsi perdus) soit dans ces pays en même temps qu'en Asie (14 % du volume total des emplois perdus). Au RU, cependant, seulement 13 % des emplois perdus consécutivement à des délocalisations donnent lieu à des déplacements vers les nouveaux États membres, et presque 90 % à des déplacements en Asie.
- Presque la moitié des emplois perdus en raison de leur déplacement en Asie appartiennent au secteur des services (majoritairement RU et Pays-Bas), essentiellement la banque et les assurances.
- Une importante proportion des emplois perdus consécutivement à leur relocalisation dans des économies asiatiques dans les secteurs de la production de biens de consommation est représentée par les équipements de télévision, de radio et de télécommunications (16 % du total des emplois délocalisés), les appareils et machines électriques (6 % du total) et les produits chimiques et pharmaceutiques (7 %). Par comparaison, il y a peu de secteurs « low

tech », comme le textile et l'habillement (3 % du total – bien que 47 % soient imputables à l'Autriche et 20 % au Portugal) ou les métaux de base (1 %).

- La plupart des emplois déplacés vers des États membres appartiennent aux secteurs de la production de biens de consommation, surtout les véhicules à moteur (17 % du total) ainsi que de l'électronique (télévision, radio, etc.) et de l'équipement électrique (19 % du total, dont 50 % initialement situés en Irlande, en Espagne, aux Pays-Bas et en Finlande). Une nouvelle fois, seule une faible proportion de ces emplois appartiennent à des industries « low tech », comme le textile et l'habillement qui ne représentent que 2 % du total, dont néanmoins 27 % en Italie).
- L'incidence de la restructuration varie nettement en fonction des régions, bien que ce ne soit pas nécessairement en parallèle avec la prospérité économique de celles-ci ou leur niveau d'emploi. En Allemagne, par exemple, les pertes d'emploi consécutives à la restructuration représentent un volume proportionnellement plus important dans la partie occidentale du pays que dans sa partie orientale, à l'exception notoire de Berlin, tandis que le volume des gains d'emploi est particulièrement important dans certaines régions orientales (Leipzig, en particulier).
- Les régions dans lesquelles les pertes d'emplois consécutives à la restructuration sont beaucoup plus importantes entre 2002 et 2006 sont aussi dans un certain nombre de cas des régions dans lesquelles les créations d'emplois sont également importants, comme dans les régions de Bruxelles (Belgique), Berlin (Allemagne), Madrid et le Pays basque (Espagne), Nord-Pas-de-Calais (France) et Irlande du Nord (RU), bien que dans une majorité de celles-ci les gains ne compensent pas les pertes. Les activités dans lesquelles se sont également produits des créations et des pertes présentent toutefois des différences essentielles, les pertes affectant principalement la production de biens de consommation et les gains les services.
- Le délai de notification de l'intention de restructurer l'activité varie nettement en fonction des pays, reflétant apparemment le système de régulation en place, et semble n'être que marginalement en relation avec la nationalité des sociétés concernées. Dans 22 % des cas dans l'UE à 15, ce délai est de 3 mois ou moins pendant la période de cinq ans considérée (2002-2006). En Finlande, cependant, il s'agit de 52 % des cas, au Danemark de 45 % et au Portugal et au RU d'environ 43 %. Par contraste, en Allemagne cette proportion atteint à peine 10 %, en Espagne environ 15 %, comme en Belgique et en France.
- Le délai de notification varie inversement à la taille de la société ou, plus précisément, avec celle du site affecté par la restructuration. Dans presque 60 % des cas de restructuration qui se produisent sur les sites de sociétés employant moins de 250 personnes, le délai entre l'annonce de la restructuration et la suppression effective des emplois est de 3 mois ou moins, et pour les sites employant entre 250 et 499 personnes cette proportion est de 47 %. Enfin, pour les sociétés employant entre 500 et 999 personnes elle redescend à 38 %. Pour les sociétés employant 10 000 ou plus, et dans lesquelles la restructuration s'est étendue à plusieurs sites, la proportion n'est que de 4 %.
- L'ERM enregistre très peu de cas de sociétés qui aient pris des mesures pour venir en aide aux employés perdant leur emploi en raison d'une restructuration, ce qui peut tout simplement révéler l'absence de communication d'informations, bien que, aussi, cette situation corresponde à la réalité. Il est plus probable que des mesures efficaces soient prises en Suède, au Danemark, en Finlande et en France que dans d'autres pays. Enfin, cela est moins probable en Belgique, en Irlande et au Portugal.